



**MAIGNELAY
MONTIGNY**

**DEPARTEMENT
OISE**

**ARRONDISSEMENT
CLERMONT**

**CANTON
ESTREES ST DENIS**

N° 2026-2906-03

Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 23/06/2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 060-216003715-20260629-01JUIL26_03-DE



Patrick VAUCHELLE
Maire
1 juil. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY- 60420

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick VAUCHELLE, Maire.

Etaient présents :

Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme RUDELIN Cindy, M. BLANGY Maxime, Mme GELLE Evelyne, M. LEPHAY Christian, Mme ROUSSEL Léa, M. PICHON David, Mme MALEVILLE Sophie, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, Mme COURSEAUX Estelle, M. FERTE Augustin.

Pouvoirs :

Mme GARANT Vanessa pour Mme LOISEL Marie-Christine
M. FLAMENT Florian pour M. BLANGY Maxime
Mme AUDOUARD Martine pour Mme Evelyne GELLE
M. LEGUEN Gilles pour M. NAVARRO Julien

Secrétaire : Mme MOKRI Djamila

Objet : Désignation d'un correspondant défense

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la circulaire ministérielle du 29 avril 2026 invitant les communes à désigner un correspondant défense à la suite du renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau « correspondant défense » qui aura pour mission de développer le lien armée-nation,

le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de désigner M. PICHON David, en qualité de correspondant défense. Celui-ci sera à ce titre l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Le Maire,
Patrick VAUCHELLE



Le Maire, Patrick VAUCHELLE, assume sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et déclare que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr